

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

31 décembre 2002

Vol. 14 N° 9-12

ISSN 0937-714X

Pages 333-480

- 1. DOCTRINE** 12^e Conférence des Cours constitutionnelles, Mai 2002 à Bruxelles
Rapport général par **André ALEN** et **Michel MELCHIOR**, Bruxelles
Les relations entre les Cours constitutionnelles et les autres juridictions nationales,
y compris l'interférence en cette matière, de l'action des juridictions européennes 333
- 2. JURISPRUDENCE**
- Cour internationale de justice, La Haye**
- 14. II. 02 – Etendue des immunités des ministres des affaires étrangères / Mandat d'arrêt du 11 avril
2000 à l'encontre du ministre des affaires étrangères en exercice du Congo / *République
démocratique du Congo c. Belgique* 360
- Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 12. XII. 02 – Massacre à Distomo en 1944 / Tribunal grec fait droit à la demande d'action en dommages-
intérêts contre l'Allemagne / Immunité des Etats / *Kalogeropoulou c. Grèce et Allemagne* 427
- 28. V. 02 – Méthode de calcul pour une satisfaction équitable d'une somme de 1,3 million EUR /
Droit de préemption par l'Etat / Tableau de Van Gogh / *Beyeler c. Italie* (art. 41) 434
- Cour de justice des Communautés européennes, Luxembourg**
- 25. VII. 02 – Recours en annulation d'un règlement communautaire / Notion de particulier « indivi-
duellement » concerné (art. 230, 4^e alinéa, CE) / Interprétation restrictive par la Cour qui
ne suit pas les conclusions de l'avocat général / *Affaire Unión de Pequeños Agricultores*
• Conclusions de l'avocat général F. Jacobs du 21.3.02 / • Arrêt de la Cour 438/452
- Tribunal de première instance, Luxembourg**
- 3. V. 02 – Recours en annulation d'un règlement communautaire / Notion de particulier « indivi-
duellement » concerné (art. 230, 4^e alinéa, CE) / Interprétation large par le TPI fondée
sur la CEDH et la Charte de l'Union européenne / *Affaire Jégo-Quéré* 457
- Conseil d'Etat, Paris**
- 6. XI. 02 – Contrôle de décisions basées sur une inscription d'un étranger dans le SIS (système
d'information Schengen) / *Affaire Moon* 461
- 16. VIII. 02 – Conséquences juridiques d'un refus de soins par un patient hospitalisé / Transfusion
sanguine à un Témoin de Jéhovah / *Affaire Feuillatey* 463
- Cour de cassation, Paris**
- 13. III. 01 – Principe de l'immunité de juridiction des chefs d'Etat étrangers en exercice confirmé
dans l'affaire *Khadafi*, chef d'Etat en exercice de la Libye 465
- 3. DOCUMENTATION**
- Comité directeur pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Strasbourg**
- 28. VI. 02 – Etude des questions juridiques et techniques d'une éventuelle adhésion des Commu-
nautés européennes (de l'Union européenne) à la CEDH 466
- 4. AFFAIRES PENDANTES**
- Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 26. IX. 02 – Refus de l'Etat d'honorer ses dettes envers un entrepreneur privé / *Karahalios c. Grèce* 476
- 5. XII. 02 – Placement de ressortissants libyens dans les locaux de la police des frontières à l'aéroport
de Varsovie en vue de leur expulsion / *Shamsa (frères) c. Pologne* 478



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.